

# Insuffisance des moyens et échec de la politique « sociale »

→ par Marie-Jo Bellosta, secrétaire nationale, responsable du secteur Situation des personnels

Lors de la présentation du bilan social 2016 dont on regrette qu'il s'appuie sur les statistiques de 2014-2015, les élu.e.s FSU au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) ont eu l'occasion d'exprimer certaines réserves.

Les statistiques sur les effectifs font apparaître le manque criant de personnels dans l'enseignement supérieur, surtout lorsqu'on les fait correspondre aux chiffres de l'évolution de la démographie étudiante. Sur la même période, d'après le dernier RERS<sup>(1)</sup>, l'augmentation des effectifs étudiants à l'université est supérieure à 5,5 % en 2015, alors que dans le même temps l'effectif des enseignants-chercheurs subit une baisse avec 467 postes en moins (d'après l'EESR<sup>(2)</sup>). D'où la question : comment former correctement les étudiants alors que le nombre d'enseignants diminue ?

Ainsi, les problèmes d'accueil d'étudiants par les universités qui ont été médiatisés cet été sont essentiellement dus au manque d'encadrement, conséquence tout à fait prévisible des choix politiques d'austérité pour l'ESRI. La ministre feint d'ignorer ce constat sans appel lorsqu'elle attribue les problèmes d'accueil à un outil logiciel et conclut « sur la nécessaire prise en compte du profil de l'élève pour construire son parcours de réussite ».

## ÉCHEC DES PROCÉDURES DE MUTATION

Les statistiques sur les mutations amènent à un constat d'échec des procédures de mutation : 0,4 % de mobilité pour les MCF, 1,4 % pour les PU, 2,7 % pour les Biatss. Dans la réalité, face à l'absence de réponse à leur demande de mutation, des collègues MCF ou PU se résignent à demander leur intégration dans les corps de professeurs agrégés pour enfin pouvoir changer d'établissement, et des collègues

ITRF repassent des concours qu'ils ont déjà obtenus.

Nous avons réitéré la demande, émise à la précédente séance du CTMESR, d'un bilan chiffré sur les trois dernières années des recrutements et des mutations des enseignants-chercheurs (EC). Le droit à la mutation des fonctionnaires doit aussi exister pour les EC et les ITRF !

## LES « OUBLIÉS » DU BILAN SOCIAL

Les ATER et doctorants sont les seuls enseignants contractuels pris en compte dans ce bilan social rendant impossible toute mesure d'impact des compétences élargies des établissements sur le recrutement des enseignants contractuels : les chargés d'enseignement vacataires qualifiés de « non permanents » ainsi que les enseignants contractuels recrutés en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation (contractuels LRU) ont été « oubliés » (ces derniers étaient 1 835 selon un rapport de l'IGAENR).

Ne nous leurrions pas, la baisse apparente du nombre d'enseignants contractuels cache un recours plus fréquent à des chargés d'enseignement vacataires, pour des raisons de coût uniquement. La FSU relève que le refus de la Conférence des présidents d'université



(CPU) et du ministère de faire figurer dans les bilans sociaux des indicateurs communs et obligatoires liés au recrutement des enseignants contractuels marque une volonté de masquer cette situation et d'entretenir la précarité en évitant de cerner la réalité des conditions d'emploi non titulaires.

## DES CHIFFRES TROMPEURS

Le bilan social traite différemment les régimes indemnitaires entre personnels enseignants et personnels administratifs : les montants moyens perçus dans les corps d'enseignement sont absents. Serait-ce par pudeur ? Certains chiffres sont trompeurs : « plus de 167 millions d'euros ont été versés », le montant semble énorme d'autant qu'il est précisé que, du fait de conversions en décharges de service, « ce total ne rend pas compte du montant réel des primes attribuées ». Le ministère fait comme si les enseignants-

chercheurs qui bénéficient d'une conversion l'utiliseraient pour se tourner les pouces... Arrondissons la masse budgétaire de primes versées aux enseignants dans le supérieur à 170 millions d'euros. Répartissons-la entre les enseignants et EC hors hospitalo-universitaires uniquement, soit 63 766 agents. Eh bien, le montant annuel moyen perçu par chacun de ces agents s'élève royalement à 2 666 € !

Leur rémunération totale (indiciaire + indemnitaire) se trouve en conséquence bien inférieure à celle des autres corps de même niveau, ce qui nécessite absolument une revalorisation pour assurer la reconnaissance de leur qualification et de leur travail. La FSU a demandé, pour la troisième fois cette année dans cette instance, l'ouverture de négociations salariales sur les conditions de rémunération du personnel enseignant ! Le projet de décret relatif à la nomination des recteurs académiques était présenté ce jour pour avis. La FSU a rappelé son opposition forte aux fusions d'académies engagées. Elle a dénoncé l'introduction de la fonction de « recteur académique » qui participe de fait à une régionalisation avancée du système éducatif alors même que l'enseignement devrait être une fonction régalienne de l'État. Votes : « pour » SNPES, UN-SA ; « contre » CFDT, CGT, FSU, FO, SUD. ●

(1) « Repères & références statistiques », MEN et MESRI, 2017.  
(2) « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », MESRI, n° 10, avril 2017.

Les statistiques sur les effectifs font apparaître le manque criant de personnels dans l'enseignement supérieur.